

CHIENS DE BERGER DE L'EST ET ITALIENS

31^{ème} NATIONALE D'ÉLEVAGE

*avec attribution du CACS de la Société Centrale Canine,
sous le patronage de l'Association Canine Régionale du Centre, organisée par le CBEI (Club des Bergers de l'Est
et Italiens), affilié à la Société Centrale Canine et le NCF (Niziny Club de France, sous tutelle du CBEI)*

Samedi 9 juin 2012

Chartres — Parc des Expositions

1 rue Jean Mermoz 28000 Chartres (route nationale RN 10 nord de Chartres vers Paris)

Jury pressenti (susceptible d'être modifié, notamment en fonction du nombre des inscriptions)

Sylvia PONS-MORAND : Chien Loup Tchèque

Jerzy PRYWINSKI (polonais) : Niziny, Podhale

Csaba Zsolt LOKODI (roumain) : Puli, Pumi, Mudi, Komondor,

Kuvasz, Tornjak, Berger du Caucase, Berger Croate,

Berger d'Asie Centrale, Berger de Russie Méridionale,

Sarplaninac, Berger du Bassin du Kras, Bergamasque,

Maremme-Abruzzes, Bergers Roumains, Slovensky Cuvac

Même jour au même endroit : TAN

(inscriptions préalables indispensables, feuilles à demander sur www.cbei.fr)

Le **dimanche 10 juin 2012, spéciale de race du CBEI** dans le cadre de l'exposition nationale toutes races de Chartres (même lieu, tarif préférentiel) avec jugements de **Boris CHAPIRO**

Inscriptions pour l'expo du dimanche, également sur www.cedia.fr

CBEI – CLUB DES BERGERS DE L'EST ET ITALIENS

Secrétariat Nationale d'Élevage : Simonne FALLENOT—Bertin 37310 Dolus le Sec (tél 02 47 92 87 84)

e.mail : info@cbei.fr — web : <http://www.cbei.fr>

NCF – NIZINNY CLUB DE FRANCE

Présidente et Info : Christa LOCHNER

Téléphone : 06 81 06 60 60 ou 01 48 89 63 34 – e.mail : niziny.club@free.fr — web : <http://www.nizinyclubfrance.info>

Nous connaissons la réglementation canine au moment où nous éditons cette feuille, mais le Gouvernement peut la modifier. Chacun doit se tenir informé des conséquences éventuelles. Tout nouveau texte sera diffusé sur les sites web de la SCC et du CBEI. Le CBEI et le NCF respecteront évidemment à la lettre les règles officielles en vigueur début juin 2012.

Précision : la réglementation de la coupe des oreilles et de la queue des chiens doit être conforme à la règle du pays du propriétaire de l'animal.

Quelques hôtels à Chartres proches du Parc Expo ...

Hôtel restaurant Novotel Chartres (02.37.88.13.50)

Hotel Restaurant de Chartres (02.37.35.49.93)

Hôtel Restaurant NG Campanile (02.37.90.76.00)

Hôtel Restaurant Kyriad Chartres (02.37.25.97.97)

P'tit Déj-Hôtel Chartres la Bonne Etoile (02.37.34.74.74)

HORAIRES

Samedi 9 juin 2012

09h00 : présentation du jury et début des jugements

12h30 à 13h30: suspension

13h30 : reprise jugements

15h00 à 15h30 : jeunes présentateurs

15h30 : ring d'honneur

16h30 : meilleur chien de la Nationale

17h00 : conversation avec les juges de la Nationale



Les engagements à la NE du CBEI-NCF donnent droit à 5 € de remise pour les engagements à la spéciale de race du dimanche.

Les 5 € seront remis le dimanche matin pour les personnes ayant engagé leurs chiens également la veille (il s'agit de 5 € par participant et non par chien !).

- INFORMATION -

Martine COMBETTES : tél 06 89 43 17 60

Christa LOCHNER : tél 01 48 89 63 34

Evelyne BALLABRIGA : tél 06 72 44 87 14

Gérard GUERRIER : tél 06 22 18 27 33

Simonne FALLENOT : tél 02 47 92 87 84

Yves MOREAU : tél 02 47 65 43 60

Nadia CLEMENT : tél 03 89 71 82 91

Christian KARCHER : tél 02 51 34 28 87

Franco MANNATO : tél 05 49 03 51 84

Imre HORVATH : tél 02 47 59 43 97

Attention : pour les TAN, demander les feuilles spéciales d'inscription par internet ou télécharger sur le site du CBEI.

www.cbei.fr

Inscription préalable

nécessaire

Voir directement avec le NCF pour les Nizinny.

Toutes les races du CBEI pourront être soumises à confirmation

Engagez vos chiens de préférence par internet :

www.cedia.fr

CBEI-NCF 31^e Nationale d'Elevage samedi 9 juin 2012

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Le **TAN** est obligatoire pour l'homologation du titre de Champion de France ainsi que pour les cotations. Pensez aussi au TAN de votre chien pour la « confirmation à titre initial ».

à lire et remplir très soigneusement et complètement
Clôture officielle du catalogue le samedi 26 mai 2012 par courrier (et jusqu'au mercredi 30 mai sur www.cedia.fr)
 joindre **OBLIGATOIREMENT** à tout engagement :
 * une enveloppe timbrée au tarif lettre libellée à votre adresse
 * une photocopie du certificat de vaccination antirabique (conseillée pour les chiens venant de France, **obligatoire pour ceux provenant de pays étrangers**)
 * votre règlement complet par chèque à l'ordre du CBEI à expédier à :
Simonne FALLENOT
Bertin 37310 Dolus le Sec (tél 02 47 92 87 84)

Il n'est pas prévu cette année à Chartres de bonitation pour les Chiens Loups Tchécoslovaques

UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN (faites des photocopies en cas de besoin)

Nom du chien : _____ Sexe : _____
 Race : _____ Date de naissance : _____
 N° Tatouage : _____ N° Micropuce : _____ LOF : _____
 Nom du père : _____
 Nom de la mère : _____
 Nom du producteur : _____
 Nom du propriétaire : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____ E.mail : _____

Paire :
 Couple :
 Classe Elevage
 (joindre les identif. des autres chiens concernés)

Pour les chiens ayant déjà obtenu le **TAN CBEI-NCF**
 date :
 et lieu

DEMANDE CONFIRMATION
 OUI NON

DEMANDE DE TAN**
 OUI NON

** si uniquement TAN demander la feuille spéciale d'inscription

Participation aux frais d'organisation

Les cages, confirmations et les TAN pour les chiens inscrits sont compris dans le prix de l'engagement. Les réductions ne sont applicables que pour un même propriétaire.

- 1er chien 35 €
- 2ème chien 31 €
- 3ème chien 25 €
- 4ème chien 17 €
- à partir 5ème chien 15 €
- Puppy, Baby, Vétéran 15 €
- Confirmation seule 35 €
- TAN seul 25 €
- Paire (deux sujets même sexe), couple (deux sujets sexe différent), élevage (trois sujets) gratuit

(attention : un vétérinaire, débutant, baby ou puppy ne peut être considéré comme premier chien si plusieurs engagements d'un même propriétaire)

Téléchargez les feuilles TAN sur www.cbei.fr

SOMMES VERSEES

Baby (3 à 6 mois)	
Puppy (6 à 9 mois)	
Jeune (9 à 18 mois)	
Intermédiaire (15 à 24 mois)	
Ouverte (à partir de 15 mois)	
Travail (avec carnet de travail)	
Champion (avec justificatif)	
Vétéran (8 ans et plus)	
TAN seul (demander feuille)	
Confirmation seule (chien non engagé)	
TOTAL A PAYER (ordre du CBEI)	€
<i>(chèque ou mandat postal à ordre du CBEI)</i>	

Pour éviter toute erreur et réduire les délais, nous vous recommandons d'utiliser l'inscription par internet avec paiement en ligne de préférence aux engagements par courrier :

www.cedia.fr

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et dont le résumé figure au verso de cette feuille, et j'autorise le CBEI/NCF et la SCC à utiliser dans le cadre non commercial les photographies faites lors de la manifestation.

Fait àle.....
 Signature du propriétaire



EXTRAITS DU REGLEMENT DE LA SCC

(le règlement complet est disponible sur le site internet de la SCC)

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur: le nom et l'adresse de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition, sauf autorisation expresse du CBEI/NCF.

SERVICE VETERINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides, atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation, ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au CBEI/NCF.

SOCIÉTÉ
**CENTRALE
CANINE**



ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le CBEI/NCF devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENT - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, sauf par des juges qui ne peuvent présenter que les chiens leur appartenant.
Seront refusés (sauf si erreur imputable au CBEI/NCF):
a) les inscriptions reçues après la date de clôture des engagements.
b) les engagements "au poteau", le jour de l'exposition.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : le CBEI/NCF se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même

après les avoir acceptés.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)

- a) ceux refusés par le service vétérinaire.
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.
- e) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- f) ceux qui par leur langage, par leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et du CBEI
- g) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- h) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

JUGEMENT - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring par un secrétaire, un assesseur, un commissaire de ring, et, si besoin, un interprète, fonctions qui ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire), ni un expert-confirmateur de la race considérée. Un juge défaillant peut-être remplacé par son suppléant ou tout autre juge (qualifié ou stagiaire) pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 50 chiens par journée d'exposition. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RECLAMATION - toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 € qui resteront acquis au CBEI/NCF, si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le CBEI/NCF avec extension possible aux manifestations organisées par la Société Centrale Canine et ses Associations affiliées:

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Le fait d'appartenir à un club ou une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la FCI ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation non reconnue par les instances officielles cynophiles, entraînera pour son auteur, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 35 du règlement intérieur de la SCC.

RESPONSABILITE - Le CBEI/NCF décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc...et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le CBEI/NCF ne peut en aucun cas être reconnu comme responsable à leur place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition, ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (*c'est-à-dire le comité du CBEI*).

DEFINITION DES DIFFERENTES CLASSES

BABY: Pour les chiens âgés de 3 à 6 mois. cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

PUPPY: Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

JEUNE: Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif excellent mais ne donne pas droit au CACS.

INTERMEDIAIRE: pour les chiens âgés de 15 mois au moins et 24 mois au plus. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe ouverte.

OUVERTE: Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail lorsqu'il y a lieu.

TRAVAIL: il n'y a pas explicitement pour l'instant de classe travail en France pour les chiens des races du CBEI, mais cela viendra certainement.

CHAMPION: réservée exclusivement aux chiens déclarés champions de beauté nationaux des pays membres de la FCI et champions internationaux de la FCI (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois minimum au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

VETERAN: Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

ELEVAGE (anciennement nommée « Lot d'Elevage »): Classe pouvant être constituée au poteau. pour au moins trois chiens de même race, et sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 12 heures au secrétariat de l'exposition.

PAIRE: Pour deux chiens de même race, de même sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même exposant.

COUPLE: Pour deux chiens de même race, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même exposant.

NE CONCOURANT PAS: chien présent à la manifestation mais non présenté au jugement. Doit disposer d'un certificat de naissance ou inscrit à un Livre des Origines d'un pays de la FCI et être régulièrement inscrit au catalogue avec une feuille d'engagement, comme les chiens soumis aux jugements; ces chiens doivent avoir un carnet de santé (et vaccinations) en règle. Les chiens hors catalogue ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'exposition.

MEILLEUR DE RACE: les juges désignent pour chaque race le meilleur sujet, en tenant compte des meilleurs de chaque classe (toutes les classes sont concernées lors de la Nationale d'Elevage). Les Meilleurs de Race concourent ensuite pour le titre de Meilleur chien de la Nationale d'Elevage 2012 du CBEI.

Le CBEI a décidé que dorénavant pour l'obtention du CACS à la Nationale d'Elevage, une identification du chien par ADN sera obligatoire. Pour la manifestation de 2012, pour les sujets n'ayant pas au préalable une carte d'identification officielle, un prélèvement sera fait sur place par un vétérinaire et l'analyse sera payée par le CBEI. En cas de refus d'identification, le CACS ne sera pas validé.